

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

58 000 \$ DISPONIBLES POUR DES PROJETS EN CULTURE AU KAMOURASKA

Saint-Pascal, le 18 janvier 2023- La MRC de Kamouraska souhaite informer les intervenants culturels que trois leviers de financement sont disponibles pour des projets et activités culturels. Au total, c'est un montant de 58 000 \$ qui est disponible via ces trois enveloppes.

Appel de projets pour les projets innovants pour le développement culturel et l'animation du milieu

L'appel de projets innovants est de retour encore cette année. Rappelons que les projets innovants font appel à la médiation culturelle, à des activités participatives, aux nouvelles technologies, à des activités hors des murs, bref à des façons audacieuses de repenser la culture. Les organismes à but non lucratif, les municipalités, les fabriques, ainsi que les artistes et artisans qui collaborent avec un des partenaires mentionnés, doivent présenter leur demande d'ici le 28 février 2023. Le montant maximum accordé par projet est de 4 000 \$. L'enveloppe totale disponible est de 25 000 \$.

Aide au démarrage de projets en patrimoine religieux

L'enveloppe pour l'aide au démarrage de projets en patrimoine religieux est, elle aussi, encore disponible. Elle finance des projets pilotes ou l'ajout d'usages dans les églises et les chapelles. Le montant maximum accordé par projet est de 4 000 \$. L'enveloppe totalise ainsi un montant total de 8 000 \$. Cet appel de projets se fait en continu et les demandes peuvent être déposées en tout temps. À noter que les OBNL, municipalités ou fabriques ayant déjà bénéficié de l'aide peuvent faire une nouvelle demande.

Un levier supplémentaire pour les municipalités

En plus des deux aides précédentes, une enveloppe de 25 000 \$ est réservée aux municipalités, leur donnant accès à un montant de 1 500 \$ par année pour des activités de loisirs culturels qu'elles souhaitent offrir à leurs citoyens. Pour faire une demande, les municipalités doivent simplement présenter une résolution du conseil municipal à la MRC. Les dates limites pour ce faire sont fixées au : 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} août et 1^{er} novembre 2023. « Cette aide a fait ses preuves ces dernières années. Elle permet aux municipalités de jouer un rôle actif dans le développement d'activités culturelles au Kamouraska, un des objectifs de notre politique culturelle révisée. », de déclarer le préfet M. Sylvain Roy.

La personne-contact pour ces appels de projets est madame Jeanne Maguire (jmaguire@mrckamouraska.com). Les documents d'information ainsi que les formulaires sont disponibles au <https://mrckamouraska.com/aides-financieres/programme-de-soutien-aux-projets-innovants-pour-le-developpement-culturel-et-lanimation-du-milieu/>

Rappelons que ces projets sont financés par l'Entente de développement culturel de la MRC et du ministère de la Culture et des Communications.



Contact:

Relations de presse;

Annie Lavoie

Conseillère aux communications

MRC de Kamouraska

418 492-1660, poste 253

alavoie@mrckamouraska.com